

MAIRIE DE  
L A R G E A S S E

DEUX - SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

[communelargeasse@orange.fr](mailto:communelargeasse@orange.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille seize,  
Le jeudi 14 janvier à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 07/01/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présents : MM. GROLLEAU, MOTARD, M. MICHONNEAU et Mme BODIN MM.  
DAVID, BAUDOUIN, BONNET, HILKER, JARRY D. et Mmes FAZILLEAUD,  
GILLES et Mme SAUVETRE, M. ROUILLIER.

Absents : M. JARRY O

**Objet :**

**Tarif concession**

Vu les articles L.2223-13 et suite du CGCT relatifs aux concessions  
funéraires ;

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessaire révision des tarifs  
appliqués aux concessions funéraires. Il propose un tarif à 100 € la  
concession de 2m<sup>2</sup> pour 50 ans.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal, valide à l'unanimité le  
nouveau tarif des concessions cinquantenaires à compter du 1er février  
2016.

Pour Copie conforme,  
En mairie, le 21 janvier 2016

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou Sous-Préfecture  
Le :

Transmis et rendu  
exécutoire à la Sous-  
Préfecture le

Publié ou Notifié  
Le

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2016

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20160121-2016\_CM2101\_6-DE